



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 13 Septembre 2018

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mmes Louise CHIRICHELLO et Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François GIANNETTINI et André TARALLO

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- CAS DU JOUEUR TAYARI Mohamed (Sénior) DE L'U.S. GHISONACCIA AU PRUNELLI F.C. : DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du 10 Septembre, le PRUNELLI F.C. nous fait connaitre qu'il a introduit une demande de changement de club le 21 Août 2018 pour le joueur cité en rubrique et n'avoir reçu à ce jour aucune réponse de la part de l'U.S. GHISONACCIA ;

- ✓ La Commission demande à l'U.S. GHISONACCIA de lui faire connaitre pour sa séance du jeudi 20 septembre 2018 le motif de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour pallier à cette situation.